

LE BULLETIN MUNICIPAL DE FONTENAY-LES-BRIIS



## Le Maire



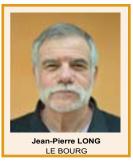
Les Adjoints au Maire











Les Conseillers Délégués



Daniel DUBOELLE QUINQUAMPOIX







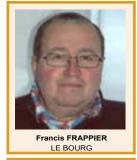




Emmanuel GOBLET VERVILLE Les Conseillers















**Léopold LE COMPAGNON**Maire de Fontenay-Lès-Briis
Vice Président de la CCPL

# 3 ans déjà.....

En mars 2014, pour gérer notre commune, vous avez élu une équipe municipale renouvelée. Composée de femmes et d'hommes de tous âges, de tous horizons, répartis sur le territoire communal. J'ai en cet instant, une pensée pour notre ami Bernard LEPANDU qui nous a quittés prématurément, et qui nous manque.

Cette équipe est représentative de notre commune : une commune soumise aux fortes contraintes liées à la proximité de Paris, mais où la ruralité s'exprime encore tous les jours, et où il fait bon vivre.

Nous nous sommes engagés sur un programme ambitieux, mais raisonnable. Durant ces trois années, il aura été nécessaire de composer, en

fonction des évolutions de notre société, et des décisions prises par l'Etat. Qu'avonsnous réalisé pour les Fontenaysiens depuis 2014 ? Quels sont les projets encore en cours ? Que nous reste-t-il à faire ?

A mi-parcours du mandat que vous nous avez confié, il nous a paru opportun et juste, de vous rendre compte de ce qui a pu être réalisé. C'est aussi pour l'équipe municipale, l'occasion de reprendre son souffle, corriger éventuellement le tir et repartir d'un pas alerte, consciente, bien sûr que le travail municipal est comme un iceberg dont la plus grande partie reste invisible. C'est le moment aussi de se fixer de nouveaux objectifs pour les trois années à venir.

Vous trouverez donc dans ce numéro spécial, un bilan à la Prévert de nos réalisations, de ce qu'il nous reste à faire, de ce que nous avons réorienté, ou abandonné en vous en exposant les raisons, et de ce que nous avons réalisé alors que ce n'était pas programmé, par opportunité, ou simplement pour répondre à vos nouvelles demandes.

Je vous souhaite une bonne lecture, Bien cordialement,



- Sécuriser la traservée de Verville
- Elargir la rue de Bligny
- Repenser la traverser d'Arpenty
- Ralentir les véhicules aux entrées de La Roncière
- Améliorer les liaisons piétonnes



## 

- Créer un parking au cimetière



### RESTE A FAIRE

- Alternative trafic Nord / Sud
- Créer un parking à Verville
- Aménager le carrefour de La Roche Turpin

# Obtenir enfin la déviation Nord de Bel Air :

Voilà plus de 25 ans que nous réclamons cette déviation qui doit permettre aux riverains de ne plus subir les nuisances liées au passage de 8500 véhicules/jour, et aux automobilistes, de ne plus perdre jusqu'à 30 minutes parfois au feu de Bel Air.

Les dernières actions menées pour la réalisation de cet ouvrage découlent de l'évolution de la ZAC des Belles-Vues à Ollainville/Arpajon pour laquelle à l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis une réserve sur son accès routier. Les discussions que nous avons menées avec le Département et la CCPL ont montré la pertinence de ce projet vis-à-vis de la réalisation d'un lien routier cohérent Arpajon - Les Ulis prenant en compte notre déviation ainsi que la restructuration du ring des Ulis. participations financières, dans cette période de vaches maigres, devraient prochainement l'objet de discussions entre Département, la CCPL et Cœur d'Essonne Agglomération.



## Alternative au trafic Nord/Sud:

Ce point ne pourra être abordé que lorsque la déviation de Bel Air sera acquise.



A notre

## Sécuriser la traversée de Verville :

les

services

demande,

du département ont installé cet été des chicanes mobiles, permettant un essai à taille réelle de sécurisation de la RD152 en traversée de Verville. Nous allons dès le mois de novembre recueillir les remarques des riverains tant sur notre commune que sur celle de Bruyères le Châtel ; le département réalisera les travaux d'ici



le printemps prochain.

## Créer un parking :

Toute opportunité d'achat de terrain dans le hameau de Verville sera saisie pour permettre la réalisation d'un

parking qui améliorerait la sécurité. Les chicanes qui seront installées permettront déjà à quelques voitures de stationner dans des conditions acceptables.



Elargissement de la rue de Bligny



Aménagement test à Verville

Elargissement du Chemin des Lavandières



Ralentisseurs à La Roncière

Aménager le carrefour de la Roche

département, mobilisé sur des actions plus ambitieuses, et subissant lui aussi des restrictions budgétaires, ne sera pas en mesure de répondre à notre attente dans des délais raisonnables.



## Elargir la rue de Bligny:

pour Réalisé un montant de 290 000 €



## Créer un parking au cimetière :

Un petit parking sera réalisé en 2018.



## Repenser la traversée d'Arpenty:

Une réunion avec les riverains a eu lieu au printemps 2017. Elle a permis de définir un ensemble de mesures

qui vont être expérimentées avant la fin de l'année 2017, puis faire l'objet de travaux sur 2018.



## Ralentir les véhicules à l'entrée de la Roncière :

Après concertation des services routiers départementaux, les

bandes rugueuses qui n'apportaient rien en entrée de la Roncière ont été supprimées. Les services départementaux ont installé des coussins berlinois sur la RD3 en venant de Soucy et sur la RD 152 en venant de Verville.



## Améliorer les liaisons piétonnes :

Le chemin qui relie la Vallée Violette au Bourg et qui aboutit au bout de la rue du Bon Noyer a été entièrement

refait pour le rendre accessible aux PMR.

Coût : 10 883 €

Le chemin des Lavandières a été élargi pour permettre un passage plus aisé et sécurisé des enfants et des mamans avec poussette.

Coût: 49 306 €

Le trottoir entre Quincampoix et le feu de Bel Air a été réaménagé.

Coût: 10 000 €.

La portion de trottoir permettant l'accès aux commerces de Bel Air a été restructuré (enrobé, luminaires et barrières de protection).

Coût: 10 817 €

Une parcelle a été acquise dans la Vallée Violette pour permettre un accès au chemin n° 10.

Coût : 1 855 €



- Pause sur l'évolution du PLU
- Création de la commission extra municipale d'urbanisme
- Démolition des préfabriqués afin de préparer l'aménagement du centre bourg



- Combat contre les infractions d'urbanisme
- Continuité des jugements
- Aménagement du centre bourg

## Pause sur l'évolution du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Comme annoncé dans notre programme de 2014, nous avons

marqué une pause sur l'évolution de notre PLU qui n'a pas été modifié depuis le 5 juin 2012.

Cependant, la loi ALUR (loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR ou loi Duflot II) a entrainé des modifications importantes sur la délivrance des permis de construire.

En particulier sur le COS (Coefficient d'Occupation des Sols, coefficient limitant la densité des constructions) qui a été supprimé.

L'effet a été ressenti à Fontenay-lès-Briis car nombre de propriétaires ont pu ainsi diviser leur terrain et créer plusieurs lots à construire. De jeunes ménages ont donc acheté des terrains de faible surface et sont donc arrivés dans notre commune ; cela a permis de rajeunir notre moyenne d'âge mais, de ce fait, notre école a maintenant grandement besoin de l'ouverture d'une nouvelle classe maternelle.

Action prévue sur 2018.



Une commission extra municipale urbanisme a été créée en 2016, les membres sont des élus et des concitoyens ayant fait acte de

candidature. Cette commission étudie les projets d'aménagement déposés par les promoteurs et donne un avis consultatif.



En ce qui concerne notre combat contre les infractions d'urbanisme, 4-5 dossiers sont en permanence entre les mains de la justice.

Continuité des jugements (frais de justice sur les défenses lors de recours déposés par les tiers) pour un coût d'environ 10 000 €/an.



Sous la direction conjointe des équipes du PNR (Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse) et de la Commune, le cabinet d'architecture «

Approche » aidé d'un paysagiste a réalisé une étude de rénovation du Centre Bourg.

Création d'un jardin public, construction de petits logements ruraux, ouverture d'un accès piéton reliant la Vallée Violette, la ferme de la tourelle et l'arrière de la Mairie, création d'une place publique sur le triangle de l'ancien presbytère, ont constitué les axes principaux de cette étude à laquelle ont participé nombre de Fontenaysiens et la commission urbanisme dans l'esprit d'une démocratie participative.

Il reste à réunir les propriétaires des terrains concernés afin de mettre en place une action commune dans le but de pouvoir réaliser ce projet.



Favoriser l'implantation de nouveaux commerces et services
Poursuivant, dans le cadre de nos compétences, l'aide à l'ouverture

de commerces et services, nous avons contribué à l'ouverture du salon de toilettage "AC de Poils". Nous poursuivons nos efforts dans ce sens pour compléter l'offre sur le pôle de Bel Air.

Egalement dans le cadre des Ecuries de Quincampoix, notons l'installation d'une nouvelle sellerie, "Abacar".





- Favoriser l'implantation de commerce
- Developper le tourisme vert

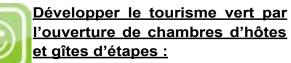


## 

- Promouvoir l'implantation d'un pôle santé

# Promouvoir l'implantation d'un pôle santé de proximité :

Il paraît difficile actuellement d'imaginer un pôle santé au cœur de Fontenay. Cependant, en relation avec l'ESSOR, nous réfléchissons à l'ouverture au public d'un cabinet, en lien avec cette association qui emploie un médecin à temps partiel. Là aussi, c'est l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui détient la clé de ce projet.



Dans le cadre de nos compétences, nous avons contribué à l'ouverture des chambres d'hôtes "L'Escale Bel Air" à Bel Air, et du "Gîte de Quincampoix".





- Rénover le lavoir avec l'aide du PNR
- S'engager, d'ici la fin du mandat, à ne plus utiliser de produits chimiques pour l'entretien de notre environnement
- Poursuivre notre politique d'acquisition des bois et zones humides en vue de leur préservation
- Poursuivre la plantation d'arbres fruitiers

## Réhabiliter la grange du Bourg

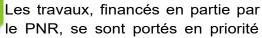


Les services techniques municipaux ayant déplacé leurs activités aux Marronniers, cette grange, d'une u sol de 250 m², s'ouvrira, après

surface au sol de 250 m², s'ouvrira, après travaux, aux manifestations "douces" telles que conférences, expositions...

A l'heure actuelle, un permis de construire est en préparation pour la réhabiliter, les travaux s'effectueront ensuite par tranches.

# Rénover le lavoir avec l'aide du PNR



sur la charpente et la couverture du bâtiment ; les travaux qui suivront rendront étanches les 3 bassins du lavoir.



### 

- Réhabiliter la grange du Bourg
- Règlementer la publicité afin d'interdire l'affichage sauvage
- Poursuivre l'enfouissement des réseaux en lien avec l'assainissement dans les hameaux de la Vallée
- organiser, à terme, la Fête de la Pomme



# S'engager, d'ici la fin du mandat, à ne plus utiliser de produits chimiques pour l'entretien de notre environnement

La commune a intégré la programme Phyt'Eaux Cités dès 2012 qui prônait la diminution des produits phyto pharmaceutiques. Notre commune a souhaité, sans transition, ne plus utiliser ces produits, sur les espaces verts, les bas-côtés, les trottoirs et le cimetière.

Notre village est classé, par le Ministère de l'écologie et du Développement durable, "Commune Terre Saine" et a ce label depuis 2015.



## RESTE A FAIRE...

- Réglementer la publicité afin d'interdire l'affichage sauvage

## Réglementer d'interdire l'affi A ce jour il n'y

# Réglementer la publicité afin d'interdire l'affichage sauvage

A ce jour il n'y a pas de règlement qui régit sur la commune l'affichage

sauvage ni la publicité.

# Poursuivre l'opération "les Fruits du voisin" permettant l'échange de fruits et légumes

Cette manifestation printanière, estivale et automnale n'a pas été reconduite faute d'intérêt de nos concitoyens.



Le lavoir du Bourg



Diplôme Phyt'Eaux Cités



Le verger pédagogique de Verville



### <u>Poursuivre</u> notre politique d'acquisition des bois et zones humides en vue de leur <u>préservation</u>

Quand la commune en a l'opportunité et quand elle considère que c'est dans l'intérêt général, elle se porte acquéreur de bois et de zones humides. En les classant ENS (Espaces Naturels Sensibles) ils sont interdits à la construction.

## Poursuivre la plantation d'arbres fruitiers pour organiser, à terme, la Fête de la Pomme.

pédagogique verger planté d'arbres pépins (pommiers, poiriers, néfliers et cognassiers) s'est installé avec la participation des scolaires du village, des anciens, et de vos élus lors du mandat précédent. Ce verger d'une superficie de 4000 m² se compose de 30 sujets, dont 6 plantés en 2015. D'autres secteurs communaux ont été plantés également de fruitiers : devant le cimetière, et le long de la route d'accès aux Marronniers.

La commune a déjà installé, à l'entrée des Marronniers, le gadage servant à écraser les fruits et a restauré un pressoir.

## L'enfouissement des réseaux en lien avec l'assainissement dans les hameaux de la Vallée

Ce programme très coûteux n'a pas abouti ; la commune souhaite étudier un programme de sécurisation de la traversée d'Arpenty par la création de trottoirs et la réfection totale de la route. Selon le coût de ce projet, l'enfouissement des réseaux se fera simultanément ou dans un second temps.

## Economie d'énergie :

Audit énergétique avec le concours du PNR et réalisation de travaux pour réduire les consommations

d'énergie

(isolation des bâtiments communaux, modernisation des installation de chauffage) Coût 50k€



- Veiller à la bonne réalisation du plan d'assainissement des hameaux de la Vallée
- Etudier, avec le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable), la mise en place d'une régie publique de l'eau
- Réduire les rejets polluants de la rivière La Charmoise



### 

- Mettre en place les dispositifs de lutte contre les inondations à l'intérieur d'un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation initié par l'Etat.
- Moderniser la station d'épuration du bourg

La commune fait appel aux compétences du SIVOA pour réhabiliter et protéger les nombreux cours d'eau qui traversent le territoire communal.

## Veiller à la bonne réalisation du plan d'assainissement des hameaux de la Vallée

Les travaux de création (2015/16/17) de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration (celles de la Charmoise et d'Arpenty), de mise en conformité des réseaux en domaine privé ont été assurés par le Syndicat de l'Orge avec les prestataires (Valentin, TP2A et TPE) pour le gros œuvre. Les mises en conformité chez l'habitant (société Schmitt) se terminent fin 2017. Tous les habitants de Fontenay seront raccordés sauf quelques habitations situées à l'extérieur de périmètres construits et pour lesquelles les

Tous les habitants de Fontenay seront raccordés sauf quelques habitations situées à l'extérieur de périmètres construits et pour lesquelles les infrastructures à créer auraient fortement impacté le budget alloué au programme.



# Etudier, avec le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable), la mise en place d'une régie publique de l'eau

Le syndicat SIAEP a décidé de revenir à une gestion publique de l'eau. En date du 4 juillet 2016, la Régie Eau Ouest Essonne (REOE) est créée. Voulue par les élus, cette régie assure le service de l'eau : préservation de la ressource, distribution chez l'abonné, réparation des réseaux. Le coût du m3 est légèrement inférieur à celui que proposait Veolia.



# Mettre en place les dispositifs de lutte contre les inondations à l'intérieur d'un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation initié par l'Etat.

A ce jour, aucune enquête n'est initiée par l'Etat. Avec le Syndicat de l'Orge la commune souhaite mettre en place des stratégies (avec les agriculteurs entre autres) dans le but de retarder l'arrivée d'eaux de ruissellement dans des secteurs communaux identifiés (noues drainantes)



# Réduire les rejets polluants de la rivière La Charmoise

Des contrôles de conformité par secteurs géographiques déjà assainis ont été menés par le syndicat dans le but de s'assurer, dans les collecteurs, de la séparation eaux pluviales et eaux usées chez le particulier.

En cas de non-conformité des travaux doivent être menés avant un nouveau diagnostic.



## Moderniser la station d'épuration du bourg

Une nouvelle station répondant aux dernières normes de rejets, se construit

sur le site de l'ancienne station. Celle-ci assure toujours sa fonction jusqu'au jour du relais pris par la nouvelle.



Le portage des repas a évolué et ne dépend plus de Bligny mais de L'ADMR à la satisfaction globale des usagers; La téléassistance fonctionne bien également.

L'équipe municipale applique strictement la grille du quotient familial adaptée aux ressources des bénéficiaires.

Le CCAS bénéficie du soutien municipal dans ses actions concrètes comme des aides financières ponctuelles aux personnes en difficulté (selon gravité et ressources) mais aussi par des attentions particulières accordées aux personnes âgées au travers d'évènements récurrents (repas convivial de fin d'année et galette des rois en janvier, portage des colis, sorties annuelles désormais au nombre de 2 comme l'Opéra de Massy et la journée-croisière à Montargis, anniversaire de notre doyenne Lucienne, etc....)



## **INFORMATION / COMMUNICATION**



Une lettre informatisée nommée "Les Brèves" permet désormais d'informer au plus vite nos concitoyens connectés sur les actualités de la commune et vient donc en complément de la "Lettre de Fontenay" format papier qui traite de sujets plus globaux.



Prochainement, deux panneaux lumineux d'informations seront installés dans la commune : un au carrefour de Bel Air et l'autre dans la cour de la Mairie.

Le site internet de la mairie est en cours de modernisation et devrait vous être proposé avant la fin d'année.



**CULTURE** 



Le projet d'une <u>ludothèque</u> n'a pas été abandonné, nous espérons pouvoir réaliser ce projet avant la fin du mandat selon l'estimation des coûts.



La médiathèque, malgré une diminution de son effectif, a maintenu son activité mensuelle des Bébés Lecteurs et poursuit son partenariat avec l'école afin d'apporter à nos "chères têtes blondes" un large choix d'ouverture culturelle.



Dès 2014 la commission "culture" a créé l'évènement "weekend'arts" réunissant des artistes professionnels venant d'horizons différents. Par ailleurs, en septembre 2016, dans le cadre des journées du patrimoine la commission "culture" en partenariat avec le Parc Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, a offert au public une très belle exposition interactive sur le thème les mairies écoles.



Instauré depuis un grand nombre d'années, le partenariat avec le Théâtre de Bligny a été maintenu.



## **HAMEAUX DE FONTENAY**

Un élu référent a été désigné (voir le site internet de la commune) pour chaque hameau et se tient à votre disposition pour relayer vos questions auprès du bureau municipal.

Des Apér'Encontres ont eu lieu avant l'été dans les nouveaux quartiers et hameaux de la commune et une journée spéciale "nouveaux habitants" a été organisée le jour du forum des associations afin de permettre à nos concitoyens de connaitre leurs élus et les représentants des associations..

D'autres rendez-vous sont également prévus dans les hameaux.



Le bâtiment des Marronniers a ouvert ses portes en septembre 2014; les associations bénéficient depuis d'un bel espace qui leur est dédié

à l'étage du bâtiment, avec au centre un dojo.



## 

- Ouverture de la salle des Marronniers
- Aide à la création associative
- Poursuite des dotations aux associations



Depuis 2014, de <u>nouvelles</u> <u>associations ont vu le jour</u> sur notre commune, telles "Terres de légendes" ou "la balade des arts ludiques" et

les associations précédemment en place ont augmenté leur nombre d'adhérents par la diversité de leur offre.

Depuis la rentrée 2017, le dojo des Marronniers est également utilisé par les résidents de l'ESSOR, (Association du foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés implanté sur Fontenay) pour des séances d'activités physiques.



Enfin, et ce malgré les difficultés financières actuelles que rencontrent les communes, Fontenay-lès-Briis subventionne

<u>ses associations</u> chaque année soutenant ainsi leurs projets et leurs initiatives.

La salle des Marronniers a ouvert ses portes en septembre 2014 et accueille pour des évènements familiaux ou autre réunion jusqu'à 180 personnes dans un espace spacieux et lumineux. Cette salle, qui peut être cloisonnée, est équipée de chaises et de tables, d'un office (congélateur, réfrigérateur, lave-vaisselle, four, four à micro onde, cafetière, vaisselles et d'ustensiles de cuisine) et d'un vidéoprojecteur. Les revenus apportés par la location de cette salle permettent d'atteindre l'équilibre des coûts de fonctionnement globaux de ce bâtiment.





- Nouveau rythmes scolaires
- Equipement informatique école
- Zone de jeux enfants
- Rénovation complète de deux classes (coût 30k€)



## 

- Stationnement école
- Rénovation des autres classes au rythme d'au moins une classe par an

## Rythmes scolaires



Le début de notre mandat a vu l'arrivée de la réforme des rythmes scolaires selon le décret Hamon et

la mise en place des TAP (Temps d'activités Périscolaires) le vendredi après-midi ; ce sont 14 animateurs qualifiés qui sont intervenus au sein de notre école et qui ont offert aux enfants des activités variées tant sportives que culturelles.

En mai dernier l'élection de notre nouveau Président entrainé des changements plan sur le scolaire.



un nouveau décret donnait la possibilité aux communes de repasser à un enseignement sur 4 jours dès la rentrée 2017. L'école de Fontenay a fait ce choix et a refermé ses portes le mercredi matin.

## Stationnement école



Pour faciliter la circulation le matin, les parents peuvent désormais déposer leurs enfants à l'école dès

8h10. Jusqu'à 8h30, les enfants sont surveillés par les animateurs périscolaires communaux (sans facturation aux familles).

La construction d'un parking écologique aux abords de l'école est actuellement en cours d'instruction.

## **Equipements informatiques:**

L'école est désormais dotée de 36 tablettes numériques, chaque institutrice en élémentaire d'un

ordinateur et sont classes équipées de vidéoprojecteurs interactifs avec tableaux blancs.





Trois aires de jeux ont été installées sur la commune (Vallée Violette, Les Marronniers et à proximité du plateau d'évolution)



## DEJA FAITI

- Mutualiser les services pour obtenir des économies d'échelle
- Créer un service d'urbanisme intercommunal



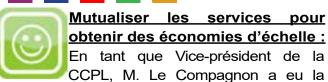
## 

-Faire face à la disparité et la faiblesse des débits numériques



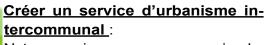
## RESTE A FAIRE...

- Développement de véritables pistes cyclables



responsabilité de mettre en place des contrats de mutualisation. La restauration collective a donc, dès 2014 fait l'objet d'un contrat unique pour les 13 communes de la CCPL. Cet effort s'est poursuivi par la signature d'un contrat touchant la signalisation routière horizontale et verticale. Un "contrat cadre" a enfin été mis en place pour permettre la mutualisation des travaux routiers.

Ces contrats devraient être suivis de quelques autres pour accentuer encore les économies d'échelle dont toutes les communes ressentent la nécessité pour passer le cap des diminutions de dotations.



Notre maire a eu aussi la responsabilité de mettre en place le ser-

vice d'instruction des dossiers d'urbanisme, qui a donc été créé fin 2014.

Faire face à la disparité et la faiblesse des débits numériques : La CCPL a inscrit dès le vote du budget 2015, un plan pluri-an-

nuel d'investissement de 2 500 000 € qui doit permettre d'ici 2020 la mise en œuvre de la fibre optique chez l'habitant (FTTH). Une première opération de montée en débit a permis aux hameaux de Bel Air, Quincampoix et Soucy, d'obtenir la réception TV sur SDSL.



## <u>Développement de véritables</u> <u>pistes cyclables :</u>

Dans un contexte budgétaire contraint, comme celui que nous traversons, le

développement de véritables pistes cyclables par le Département n'est malheureusement pas envisageable.



## Agrandissement de notre école.

Conséquence des modifications liées à la loi ALUR, nous devons liberer une salle classe maternelle pour septembre 2018. Un groupe de travail planche sur le sujet, et nous ne doutons pas que cette classe soit prête pour la rentrée prochaine.



Ce que nous avons fait, qui n'était pas prévu



## Création d'un service Périscolaire

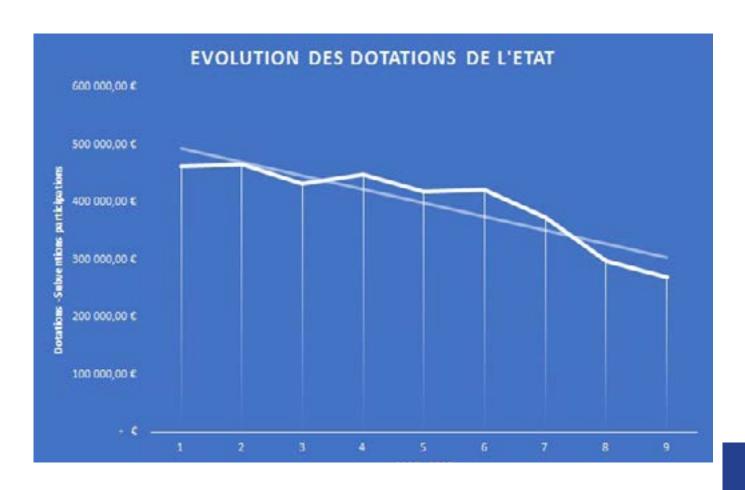
Faisant suite à la modification des rythmes scolaires, nous avons décidé d'organiser un service périscolaire permettant d'accueillir les enfants, les prendre en charge et animer tous les temps d'interclasse.

Coût annuel: 15 000 euros.



## Tout aurait pu se passer autrement si...

Les opérations que nous nous étions engagé à réaliser, supposaient bien entendu, que les recettes de la Commune suivent l'évolution de l'inflation. Or tel n'a pas été le cas puisque nous avons subi une diminution de près de 50% des dotations de l'Etat, sur une dizaine d'années. Il nous aura fallu faire preuve de sagesse, de rigueur et d'imagination, pour conserver à un niveau acceptable les service publics que nous vous devons, et poursuivre notre programme de campagne.....







## LA LETTRE Spécial Mi-Mandat

Directeur de la publication :

Léopold LE COMPAGNON

Composition:

Mairie de Fontenay les Briis

Emmanuel GOBLÉT

Impression:

CCPL

N° ISSN en cours

Dépôt légal 3eme trimestre 2017